



## **APPEL D'OFFRES N° 456**

### **Conception et installation de panneaux signalétiques**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions pour la conception et l'installation de panneaux dans le cadre d'un projet signalétique de sites et d'espaces touristiques, selon les spécifications techniques présentées au devis.

Les documents d'appel d'offres, tout document auquel ils renvoient, de même que tout document additionnel qui y est lié peuvent être obtenus par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) dont l'adresse est : <https://www.seao.ca>, à compter du vendredi 17 février 2023.

Les soumissions seront reçues jusqu'au jeudi 16 mars 2023, à 14 h (heure de l'Atlantique), et elles doivent être transmises dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres n° 456 – Conception et installation de panneaux signalétiques** », à l'attention du Service du greffe, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Cette enveloppe scellée devra contenir deux (2) autres enveloppes cachetées et distinctes portant les mentions respectives : « **Enveloppe A – Offre qualitative** » et « **Enveloppe B – Offre financière** ».

Les soumissions peuvent également être déposées par voie électronique à partir du SEAO, conformément aux directives indiquées à cet effet au devis. Il est important de noter qu'une seule soumission doit être reçue. Le soumissionnaire a toutefois le choix de faire parvenir sa soumission selon l'un ou l'autre des 2 modes de transmission proposés.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 14 h 5.

Pour être considérée, toute soumission doit :

- être remplie en français sur le formulaire de soumission officiel;
- être conforme aux devis et documents de soumission;
- être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant forfaitaire de 1000 \$.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 17 février 2023

Andrée-Maude Renaud, greffière